

Les nombreux défis du Conservatoire du littoral

Protection des espaces naturels sur les côtes, lutte contre les algues vertes, élimination des décharges... Fort de presque 50 ans d'existence, le Conservatoire du littoral est engagé sur tous les fronts.

Pourquoi ? Comment ?

Quels sont ses objectifs ?

Le Conservatoire du littoral (CDL) fête ses 50 ans en 2025. Ses objectifs sont les mêmes qu'à l'origine : protéger les espaces naturels par une maîtrise foncière. « L'idée est de ne pas mettre sous cloche. Au contraire, les terrains privés que nous acquérons entrent dans le domaine public et nous rendons le droit d'accès à la mer », explique Michel Pettier, nommé mi-janvier « délégué de rivages » de Bretagne du Conservatoire du littoral.

Que détient le Conservatoire du littoral ?

L'établissement public d'État est propriétaire de 11 900 hectares a en Bre-

tagne, dont 3 000 sur le domaine public maritime. Ce sont de grands sites prestigieux - pointe du Raz, côte sauvage de Quiberon, les herbues en baie du Mont Saint-Michel, etc. - et d'autres sites naturels plus petits - les dunes de Guidel (Morbihan), la pointe du Roselier à Plérin (Côtes-d'Armor)... Le CDL possède également des bâtiments sur ses terrains, comme le fort d'Arboulé à Saint-Malo, le phare de l'île de Sein.

Des nouvelles acquisitions à prévoir ?

Le CDL compte 150 périmètres d'intervention (30 000 ha) dans lesquelles il peut acquérir des parcelles. « Nous visons 30 000 ha en propriété en 2050. Il faut donc qu'on accède aux acquisitions. » En 2023, il a acheté 320 ha (160 actes signés)

pour 1,1 million d'euros. Il a investi 2 millions d'euros dans les aménagements de sites. Il a créé également de nouveaux périmètres de protection, notamment 347 ha sur les pointes de Pen-Hir et du Toulinguet, à Camaret (Finistère).

Quels types d'aménagements sont réalisés ?

« Cela doit rester des terrains naturels, pas des jardins ni des parcs, avec des aménagements les plus légers possible. » Souvent, comme à la pointe du Roselier, à Plérin (Côtes-d'Armor), il s'agit de reculer les stationnements, faire une voie douce, créer un cheminement paysagé pour arriver à la pointe. « On essaie de travailler dans la concertation avec les habitants. »

Le Conservatoire du littoral bénéficie de quels fonds ?

Ils proviennent d'une taxe affectée sur les bateaux de plaisances. À cela s'ajoutent des subventions (Europe, État) et le mécénat. EDF aide ainsi le Conservatoire à hauteur de 10 000 € par an. Le créateur de chaussures Christian Louboutin s'est engagé à la restauration du jardin Delaselle de l'île de Batz (Finistère), dévasté par la tempête Claran. « J'aimerais mobiliser la communauté d'entreprises bretonnes, de même que développer le financement participatif : on va essayer de le faire pour l'île Cézembre, au large de Saint-Malo », poursuit le délégué de Bretagne.

Comment concilie-t-il les usages



La pointe du Raz, l'un des grands sites du Conservatoire du littoral en Bretagne.

(PHOTO : ARCHIVES VINCENT MOUCHEL / OUEST-FRANCE)

sur ses espaces ?

Le littoral est de plus en plus fréquenté par les promeneurs, mais pas seulement. « Les usages sportifs se développent. » Trails, chasse ou même coasteering, comme sur les falaises de Plouha : le CLD réglemente, définit des zones, en lien avec les naturalistes, pour préserver les terrains et la tranquillité de la faune. La surfréquentation de certains sites est aussi étudiée de près, comme au gouffre de Plougrescant.

Un acteur contre les algues vertes et les décharges ?

Sa mission de restauration des espaces naturels amène le CLD à participer à la lutte contre les algues vertes

depuis 2015. « De nouveaux périmètres ont été créés dans les baies prioritaires algues vertes pour acquérir du foncier naturel et agricole. »

Il est aussi acteur du Plan national de résorption des décharges littorales, comme sur la dune de La Torche, à Plomeur (Finistère), désormais débarrassée de sa vieille décharge à ciel ouvert et, bientôt, à la grève des Courses, à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

En première ligne face à l'érosion et la montée des eaux ?

Le réchauffement climatique et ses conséquences sont un enjeu majeur du CLD. « Si les terrains qu'on acquiert partent à la mer, ce n'est

pas grave. On aura peut-être perdu un peu d'argent, mais au moins, on aura créé une zone tampon où la libre évolution du trait de côté sera assurée. Essayer d'endiguer n'est pas une bonne solution. Il faut arrêter d'empêcher les écoulements d'eau et de sédiments. »

Le sillonn de Talbert est un bon exemple. « Il a été enroché il y a quelques années parce qu'on a pensé qu'il était en souffrance et le fait de l'avoir enroché l'a brisé. Une brèche s'est créée. On parle maintenant de le désenrocher, pour que la flèche retrouve un fonctionnement naturel, se reconstruit avec du sédiment. »

Emmanuelle MÉTIVIER.



Le sillonn de Talbert à Pleubian (Côtes-d'Armor) et son cordon rocheux : 200,89 hectares protégés.

(PHOTO : MARIO DUBOIS / OUEST-FRANCE)